

CONSEIL MUNICIPAL**SESSION EXTRAORDINAIRE****COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2017**

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, LAMISSE, LEBRUN, CONGNARD, BILLIET **Adjoints** et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, DRIANCOURT, TEMPLÉ, PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs DRIANCOURT, PENARD et Mesdames CONGNARD et DERSOIR

PROCURATION : Monsieur DRIANCOURT à Monsieur BILLIET et Madame CONGNARD à Monsieur JARRY pour voter en leurs noms.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Messieurs PEREYROL, NACHURY, et Madame PIEAU

SECRÉTAIRE : Madame SUREAU

1 - APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2017

Les membres du conseil précisent qu'ils n'ont pas été destinataire du compte rendu de la séance du 22 mars 2017. Il est précisé que, lors de l'envoi de la convocation aux membres du Conseil Municipal, un lien est fourni pour accéder aux comptes rendus en ligne.

2 - VALIDATION TARIFS ET DATES D'OUVERTURE CAMPING SAISON 2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de procéder à la révision des redevances journalières à percevoir à partir de 2017 sur notre terrain de camping " 2 étoiles " et donne connaissance au Conseil Municipal des propositions de la commission, ci-dessous. Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

DÉSIGNATION DROITS SÉJOUR ET DIVERS	TARIF 2017	
	MAI-JUIN- SEPTEMBRE	JUILLET AOUT
- <i>Forfait journalier 1 ou 2 personnes, 1 voiture (maximum 2 installations par emplacement et du même foyer)</i>	6,55	8,25
- <i>Personne supplémentaire, par jour</i>	2,10	2,50

<i>Enfant à partir de 4 ans</i> - Colonies de vacances et centres aérés (adulte ou enfant y compris emplacement)	1,25	1,65
- Garage mort <i>installations laissées sur place sans occupation plus de 48 h, par jour (maximum 2 installations par emplacement et du même foyer)</i>	2,40	2,85
- Electricité, par jour	2,70	3,25
- Forfait mensuel partiel pour 4 personnes maximum <i>4 jours garage mort - 3 jours occupés (Fixation obligatoire des jours de présence, sans changement possible dès le début du mois. En cas de non respect il sera appliqué le tarif normal)</i>	87,00	104,50
- Forfait mensuel <i>pour 2 personnes ou camping car</i>	163,40	203,60
<i>pour 4 personnes</i>	201,55	308,60
- Forfait saison, payable mensuellement : <i>pour 2 personnes</i>	620,80	
<i>pour 3 personnes</i>	726,90	
<i>pour 4 personnes</i>	838,35	
<i>(Le non paiement d'une mensualité entraîne l'application du tarif normal à partir du 1er jour).</i>		
- Camping car (par véhicule, quel que soit le nombre de personnes) <i>sur camping</i>	8,15	
<i>sur l'aire</i>	5,15	

- garantie** : Chèque de caution de 150 €
Carte identité ou carte grise

Monsieur le Maire propose une période d'ouverture allant du samedi 29 avril 2017 au samedi 30 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs ainsi que les dates d'ouverture du camping pour la saison 2017 tels que décrits ci-dessus.

3 -APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le compte administratif 2016 du budget général et du budget annexe assainissement dont les dépenses et les recettes sont les suivantes :

BUDGET GÉNÉRAL

Dépenses de fonctionnement	⇒	2 612 364,95 €
Recettes de fonctionnement	⇒	3 235 268,17 €
Excédent	⇒	+ 622 903,22 €
Dépenses d'investissement	⇒	741 517,84 €
Recettes d'investissement	⇒	304 221,14 €
Déficit	⇒	- 437 296,70 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation	⇒	112 362,68 €
Recettes d'exploitation	⇒	457 221,74 €
Excédent	⇒	+ 344 859,06 €
Dépenses d'investissement	⇒	185 393,46 €
Recettes d'investissement	⇒	267 617,84 €
Excédent	⇒	+ 82 224,38 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif 2016 du budget général et du budget annexe assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

4 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée les documents du compte de gestion de la commune établis par le Receveur Municipal pour validation. Ceux-ci sont conformes en tout point avec le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire quitte la séance pour l'approbation des comptes administratifs des différents budgets présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 1 abstention adopte les comptes administratifs des différents budgets présentés.

5 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

BUDGET GÉNÉRAL

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement à affecter de 1 060 199,92 € décide d'affecter en réserve en investissement, au compte 1068 la somme de 437 296,70 € et reporte au compte 002 la somme de 622 903,22 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exploitation à affecter de 427 083,44 €, décide de reporter en section de fonctionnement la somme de 344 859,06 €(002) et de reporter en section d'investissement le résultat d'investissement de 82 224,38 €(001).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 1 abstention adopte les comptes administratifs des différents budgets présentés.

6 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2017.

Dans le cadre de l'harmonisation fiscale opérée dans le cadre de la fusion des trois EPCI, et afin de compenser la diminution de l'attribution de compensation, il est demandé par le nouvel EPCI (C.C.V.H.A.) dans le cadre de la neutralisation fiscale de modifier le taux de taxe d'habitation communale pour 2017 de 17,1 actuellement à 17,6, ainsi que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) de 41,03 à 41,40. Cette augmentation correspond à une augmentation du taux de 2,92 % pour la TH et à 0,917 % pour la TFNB.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de modifier les taux d'imposition tels que décrits ci-dessous.

	Anciens taux	Nouveaux taux
Taxe d'Habitation	17, 10	17,60
Foncier Bâti	21,50	21,50
Foncier Non Bâti	41, 03	41,40

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide, par 15 voix pour et 1 abstention d'adopter les taux d'imposition de 2017 tels que définis ci-dessous :

	Anciens taux	Nouveaux taux
--	---------------------	----------------------

Taxe d'Habitation	17, 10	17,60
Foncier Bâti	21,50	21,50
Foncier Non Bâti	41, 03	41,40

7 - APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2017 POUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée des propositions du budget primitif 2017, arrêtées par la commission des finances en date du 17 mars dernier et l'invite à en délibérer.

BUDGET GÉNÉRAL

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 916 076,00	2 293 172,78
+	+	
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (3)	-	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	-	622 903,22
=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 916 076,00	2 916 076,00
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	1 476 751,30	1 854 048,00
+	+	
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	-	-
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	437 296,70	-
=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 854 048,00	1 854 048,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	4 770 124,00	4 770 124,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, adopte à l'unanimité le budget primitif ville 2017 tel que présenté ci-dessus :

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée des propositions du budget annexe assainissement primitif 2017, arrêtées par la commission des finances en date du 17 mars dernier et l'invite à en délibérer.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	572 558,00	227 698,94
+	+	
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	-	-
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	-	344 859,06
=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	572 558,00	572 558,00
TOTAL		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1064 et 1068)	626 783,00	544 558,62
+	+	
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	-	-
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	-	82 224,38
=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	626 783,00	626 783,00
TOTAL DU BUDGET (3)	1 199 341,00	1 199 341,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, adopte à l'unanimité le budget annexe assainissement primitif 2017 tel que présenté ci-dessus :

8 - TARIFS TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE ANNÉE 2017 / 2018

Madame LAMISSE rappelle aux membres de l'Assemblée que depuis la rentrée 2014, les Temps d'Activité Périscolaires (TAP) sont mis en place au sein de l'école publique Marcel Pagnol, conformément au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et le décret complémentaire n° 2014-457 du 07 mai 2014 portant assouplissements, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires.

Les périodes de déroulement des TAP pour l'année scolaire 2017-2018 sont les suivantes :

- période 1 : du 4 septembre au 20 octobre 2017,
- période 2 : du 6 novembre au 22 décembre 2017,
- période 3 : du 8 janvier au 23 février 2018,
- période 4 : du 13 mars au 20 avril 2018,
- période 5 : du 07 mai au 6 juillet 2018.

Les conditions d'admission ainsi que les modalités de fonctionnement des TAP sont définies au sein d'un règlement intérieur.

Lors de l'année scolaire 2016-2017, les familles participaient à hauteur de 50 € pour le 1er enfant, 40 € pour le second et 30 € à partir du 3ème enfant / famille.

Le tarif proposé aux familles pour l'année scolaire 2017-2018 serait identique à l'année scolaire 2016/2017, soit :

- 1er enfant : 50 €
- 2nd enfant : 40 €
- à partir du 3ème enfant : 30 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, adopte à l'unanimité les tarifs des temps d'activité périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018 tels que présentés ci-dessus :

9 - VALIDATION GRILLE TARIFAIRE SEJOUR CAMP ÉTÉ 2017

Séjour 6-8 ans : Attention changement de date du 10 au 13 juillet au lieu du 17 au 21 juillet CAMP du 10 au 13 juillet au PAJ Naturo'Loisirs de POUANCÉ :

- 2 séances d'équitation
- Sarbacane
- Course d'orientation
- Visite du Château

4 jours	SÉJOURS 6-8 ANS	
	Châteauneuf + communes conventionnées	Hors Châteauneuf (+20%)
- De 400€	100 €	120 €
De 401€ à 524€	110 €	132 €
De 525€ à 780€	120 €	144 €
De 781 à 1036€	130 €	156€
+ de 1036€	140 €	168 €

Séjour stage sportif itinérant : Pour les 9 - 12 ans du 22 au 24 août 2017.
Départ de Châteauneuf-sur-Sarthe et arrivée à Château-Gontier .

Participation des familles : 60 € tout quotient confondu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la grille tarifaire concernant le séjour d'été en camp pour les 6-8 ans conformément à la présentation ci-dessus :

10 - RÉSULTAT ENQUÊTE HORAIRES D'OUVERTURE LE MATIN POUR LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Résultats au 21 Mars

Total d'enquêtes distribués : 204

Total Retour : 64 (31% de réponses)

La commission Enfance Scolaire lors de sa réunion du 05 avril 2017 à émis un avis négatif sur l'ouverture de la garderie périscolaire à partir de 7h du matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ne souhaite pas donner une suite favorable à l'ouverture de la garderie périscolaire le matin à partir de 7 h:

11 - OUVERTURE C.L.S.H. LE MERCREDI MATIN.

Depuis septembre 2016, il est constaté une moyenne de 5 enfants par mercredi matin avec un pic à 9 enfants et des matinées régulières à 3 enfants. Depuis février, tous les mercredis à 2-3 enfants le mercredi matin.

Les enfants concernés sont scolarisés pour la plupart à l'école privée de Châteauneuf, un enfant est inscrit à l'école privée de Miré et vient pour la journée complète.

Actuellement une animatrice présente sur ce créneau de 9h à 12h : sentiment d'inutilité car les enfants souhaitent plutôt jouer seul et ne veulent pas faire d'activité ! pas de dynamique de groupe au vue de l'effectif !

Dans la perspective de fermeture du centre les mercredi matin, cela permettrait une économie sur une année scolaire de l'équivalent de 110h de travail qui ne sont actuellement pas couvert par la participation des familles sur ce créneau (tarif moyen de 5.75€ pour la matinée sans repas).

La commission Enfance Scolaire lors de sa réunion du 05 avril 2017 à émis un avis négatif sur l'ouverture du C.L.S.H. le mercredi matin à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte pour la rentrée scolaire 2017/2018 la fermeture du centre de loisirs sans hébergement le mercredi matin :

12- QUESTIONS DIVERSES

- Planning des permanences élections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017.
- Monsieur BRISSAUD informe les membres du Conseil que les moutons pour l'éco pâturage arrivent le samedi 15 avril à partir de 10h.
- Madame LEMAIRE présente aux membres du Conseil les procédures à mettre en place avec le FDGEDON pour lutter contre les chenilles processionnaires. il est également proposé que cette question soit abordée lors d'un prochain conseil communautaire et qu'une information soit diffusée dans le prochain Castel Info.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.